

ment pas si naïf que cela. Il est très astucieux d'après moi et il ne croit rien de tout cela, car l'Interprovincial Pipe Line appartient à l'Imperial Oil, qui est à son tour une filiale de la Standard Oil, et la Standard Oil est la compagnie qui apporte le pétrole brut du Venezuela à Montréal. Elle ne tient donc pas à ce qu'une de ses filiales apporte le pétrole de l'Ouest à Montréal et fasse concurrence à son pétrole du Venezuela.

C'est normal que la Standard Oil désire une politique nationale du pétrole, qui garde le pétrole brut de l'Ouest à l'ouest de l'Outaouais et lui laisse à elle le marché est pour le pétrole du Venezuela. Je ne la blâme nullement à ce sujet mais le gouvernement est à blâmer s'il est prêt à accepter une politique avantageuse à la Standard Oil mais désavantageuse pour les Canadiens. Voilà pourquoi j'aimerais qu'on discute à fond de la chose et que le ministre nous renseigne là-dessus.

Il faut que le ministre nous donne plus de précisions sur les intentions du gouvernement à l'égard de la Home Oil. Je ne m'étendrai pas là-dessus mais, quand il a été question de la vente de la Home Oil à la société Ashland, du Kentucky, le gouvernement a dit ne rien pouvoir y faire. Puis il s'est rétracté et a déclaré que certaines compagnies canadiennes privées envisageraient peut-être d'acheter la Home Oil. Ce projet n'ayant pas abouti, le ministre nous a annoncé que le gouvernement canadien souhaitait la racheter. Et maintenant le ministre nous dit qu'aucun accord n'a pu aboutir entre M. Brown, président de la Home Oil, et le gouvernement et que le rachat de cette compagnie est à nouveau offert à tous.

Cela vient renforcer mon argument de tout à l'heure. La raison pour laquelle le gouvernement est incapable d'éviter la perte de la Home Oil et son rachat par des sociétés américaines vient de ce qu'il n'a aucune politique. Voilà trois ans et plus que nous attendons une politique à l'égard de la mainmise étrangère et du contrôle de notre économie par l'étranger. Plus le gouvernement attendra pour formuler sa politique plus les problèmes s'accumuleront et plus des solutions fragmentaires sans signification ni direction auront été prises. J'espère que le ministre va nous dire ce que le gouvernement envisage au sujet de la Home Oil et qu'il nous présentera une mesure législative conçue pour lui conférer les pouvoirs nécessaires à la solution de la question de la Home Oil avant que cette compagnie, dernière des grandes compagnies d'appartenance canadienne, n'échappe au contrôle des Canadiens.

J'espère également que le ministre fera une déclaration relative aux pipe-lines pétroliers. Selon des échos provenant de Washington, le président des États-Unis a donné pour directive au département d'État, en février 1970, d'entrer en rapport avec le gouvernement canadien au sujet de la possibilité de construction d'un pipe-line partant de l'Alaska et aboutissant aux États-Unis en passant par le Canada. Il paraîtrait que le gouvernement canadien a rejeté cette proposition. Que ce soit vrai ou non, nous savons que les sociétés pétrolières exploitant l'Alaska ont alors commencé à préconiser ce qu'on a appelé le programme TAPS c'est-à-dire le pipe-line transalaskien, qui transporterait le pétrole de la baie Prudhoe à Valdez, pétrole qui serait ensuite transporté par mer de Valdez à Cherry Point (Washington) et vers d'autres points de la côte américaine.

Le gouvernement canadien s'est alarmé de ce projet, ce qui est bien compréhensible car il suffit d'étudier le littoral de la Colombie-Britannique pour voir ce qui se produirait si des pétroliers de 100,000 ou 200,000 tonnes—et on parle même maintenant de pétroliers de 300,000 tonnes—longeaient la côte ouest de l'île de Vancouver et passaient par le détroit de Juan de Fuca. Si un de ces pétroliers faisait naufrage, il polluerait le littoral de la Colombie-Britannique et détruirait la plus belle région de pêche au saumon du monde. C'est à ce moment-là seulement que le gouvernement canadien a commencé à se faire entendre par la voix du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et de celui des Affaires indiennes et du Nord canadien. On a demandé au gouvernement des États-Unis d'envisager la possibilité d'aménager un pipe-line qui traverserait l'Arctique canadien, pour aboutir aux États-Unis, en passant par Edmonton. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dans un discours dont j'ai le texte sous les yeux, a dit qu'il en coûterait 30 cents le baril de moins pour amener ce gaz à Chicago par voie terrestre qu'il n'en coûterait pour le transporter par mer à partir de Valdez.

• (12.50 p.m.)

Je crois qu'il y a lieu de préciser deux choses. D'abord, mon parti s'oppose vigoureusement à ce que des pétroliers longent la côte ouest du Canada. Nous croyons que cette décision aurait des effets désastreux pour les habitants de cette province et pour ses industries. C'est pourquoi nous avons présenté notre projet d'amendement à la loi sur la marine marchande du Canada, que le gouvernement a rejeté, pour demander que le Canada définisse une zone de contrôle de la pollution s'étendant sur 100 milles le long de la côte ouest, comme nous l'avons fait dans l'Arctique. Le gouvernement a rejeté cette proposition, même s'il a introduit le principe d'une zone de lutte contre la pollution dans l'Arctique. Il n'a jamais pu expliquer à la Chambre pourquoi il est sensé de protéger l'Arctique et pourquoi il ne l'est pas de protéger la côte du Pacifique.

La seconde chose à exposer clairement est la suivante: même si nous sommes désireux d'éviter la pollution du littoral du Pacifique par l'application du programme TAPS, nous ne devrions pas nous lancer précipitamment dans la construction d'un pipe-line chaud dans l'Arctique canadien. Il ne faudra pas entreprendre cette construction tant que toutes les études écologiques n'auront pas été terminées et que le gouvernement ne pourra nous assurer, dans la mesure où peuvent l'assurer l'expérience et la technologie scientifique, que cette initiative n'entraînera pas de conséquences désastreuses pour l'Arctique.

Si la question écologique est réglée, j'espère que le ministre nous indiquera l'intention du gouvernement sur la propriété et la gestion d'un tel pipe-line. Qui le possèdera? S'agira-t-il d'un pipe-line américain pour acheminer le pétrole de l'Alaska aux États-Unis? Appartiendra-t-il en partie aux Canadiens? Le gouvernement canadien y participera-t-il? Qui en réglera l'utilisation? Qui contrôlera les taux qui seront exigés pour le pétrole acheminé par pipe-line depuis l'Arctique canadien, probablement jusqu'en Alberta ou ailleurs au Canada? Dire qu'il s'agit d'un transporteur public est facile; mais si